



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2024
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-sixième session

New York, 4-7 mars 2025

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions soumises pour examen et décision :
comptabilité nationale

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

En application de la décision 2024/312 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui est soumis à la Commission pour examen et décision.

* [E/CN.3/2025/1](#).



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

I. Introduction

1. À sa cinquante-sixième session, tenue à New York du 27 février au 1^{er} mars 2024, la Commission de statistique a adopté la décision 55/107 (voir [E/2024/24](#), chap. I, sect. C), dans laquelle elle :

a) A approuvé les programmes de travail pour 2024 du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ;

b) A salué les activités de communication qui étaient entreprises pour tenir les pays au fait du processus transparent et de la stratégie inclusive visant à recueillir les vues des pays au moyen de consultations mondiales sur les notes d'orientation, les recommandations concernant la mise à jour du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et les projets de chapitres du SCN de 2025 ;

c) A félicité les équipes chargées d'actualiser le SCN et le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* d'avoir collaboré étroitement afin de garantir, dans toute la mesure du possible, la cohérence entre les recommandations relatives au Système et celles du *Manuel* ;

d) A approuvé les recommandations pour l'actualisation du SCN de 2008, à l'exception de celle portant sur les actifs commerciaux, et demandé que des travaux de recherche supplémentaires sur la mesure des actifs commerciaux soient prévus dans le programme de recherche après 2025 ;

e) A pris note des préoccupations exprimées par certains États Membres au sujet de l'incidence de certaines recommandations, insisté sur la nécessité de lever les ambiguïtés conceptuelles, et souligné qu'il importait de continuer d'établir des orientations sur les nouvelles recommandations pour que le SCN de 2025 soit appliqué d'une manière comparable au niveau international ;

f) S'est félicitée du lancement d'un programme de travail visant à élaborer des orientations sur les recommandations qui ont une incidence sur les principaux agrégats des comptes nationaux et sur celles dont l'application présente des difficultés méthodologiques importantes ;

g) A souligné qu'il fallait fournir des services de renforcement des capacités et des financements aux États Membres disposant de ressources limitées, notamment les petits États insulaires en développement et en particulier ceux qui n'avaient pas encore mis en application le SCN de 2008, afin de faciliter la mise en œuvre du Système, et exprimé sa gratitude aux organisations internationales et aux pays pour le soutien technique qu'ils assuraient dans le domaine des statistiques de la comptabilité nationale en particulier et dans celui des statistiques économiques en général ;

h) A encouragé les États Membres à prendre en main l'élaboration de stratégies, y compris la mobilisation des ressources nationales, pour faciliter la mise en application du SCN de 2025, en notant que des orientations seront élaborées à ce sujet dans le cadre du projet de stratégie de mise en œuvre du SCN de 2025 ;

i) A demandé que le SCN de 2025 soit traduit en temps voulu dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ;

j) A encouragé la poursuite de l'évaluation de la disponibilité et de la portée des données officielles de comptabilité nationale présentées par les États Membres

ainsi que de la communication d'informations à ce sujet, et souligné qu'il importait de disposer de données de qualité, notamment sur les comptes nationaux trimestriels, pour faciliter les comparaisons internationales et la compréhension globale de l'économie mondiale.

2. Les informations sur le programme de travail pour la mise à jour du SCN de 2008 se trouvent à la section II du présent rapport. La mise en application du SCN 2025 est présentée dans la section III. La section IV donne un aperçu des activités menées par le Groupe de travail et les commissions régionales sur les comptes nationaux et les statistiques connexes. La section V contient des renseignements mis à jour sur l'étendue et le respect des délais d'application du SCN au niveau des pays. Enfin, les questions soumises pour examen sont présentées à la section VI.

II. Système de comptabilité nationale 2025

3. À sa cinquante et unième session, en 2020, la Commission a demandé au Groupe de travail de lui soumettre, pour examen à sa cinquante-deuxième session, en 2021, une feuille de route pour la révision du SCN, en vue de son adoption en 2025. Le programme de travail pour la mise à jour du SCN de 2008 a été approuvé par la Commission à sa cinquante-deuxième session. La mise à jour se déroule sous la supervision du Groupe de travail, avec l'assistance du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. Le Groupe de travail se réunit généralement une fois par mois pour suivre les progrès accomplis. On trouve sur la page Web consacrée à la mise à jour du SCN les rapports concernant la gestion du projet présentés lors de ces réunions, ainsi que d'autres informations pertinentes (voir : <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/SNAUpdate/PM.asp>).

4. L'équipe chargée de la mise à jour du SCN est composée d'un chef de projet et d'un rédacteur principal, soutenus par le secrétariat du Groupe de travail. Le chef de projet aide le Groupe de travail à coordonner les travaux de mise à jour, tandis que le rédacteur principal supervise la rédaction du SCN de 2025, avec l'aide de cinq rédacteurs auxiliaires, tous dotés d'une grande expérience en matière de comptabilité nationale.

5. Une information à retenir concernant la mise à jour du SCN de 2008 est que celle-ci se déroule parallèlement à celle du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* du Fonds monétaire international, ce qui permet une collaboration étroite avec l'équipe du FMI chargée de cette mise à jour. Ainsi, les deux équipes travaillent de concert à la préparation de diverses notes d'orientation et autres notes thématiques et à l'élaboration de chapitres pertinents pour les deux documents, et déploient des efforts de sensibilisation conjoints. Elles coordonnent par ailleurs les calendriers des processus de mise à jour et tiennent des réunions de façon régulière.

6. Les premières étapes du processus de mise à jour de 2008 ont porté sur la préparation de notes d'orientation basées sur une liste initiale de questions recensées en juillet 2020. Des équipes spéciales ont été créées pour réaliser les recherches techniques et rédiger les notes d'orientation. Chaque note a suivi les étapes suivantes : a) soumission d'un projet initial au Groupe consultatif d'experts pour approbation en vue d'une consultation mondiale ; b) tenue d'une consultation mondiale ; c) approbation de la note d'orientation par le Groupe consultatif d'experts en vue de son intégration dans le SCN 2025. Le Groupe consultatif d'experts a approuvé 68 notes d'orientation et autres notes thématiques en vue de leur publication. Comme bon nombre des questions examinées touchaient également le *Manuel*, le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI a participé à ce processus, le cas échéant.

7. En 2023, une liste consolidée de recommandations pour la mise à jour du SCN 2008, tirée des notes d'orientation et des clarifications sur une série de sujets, a été élaborée. Cette liste consolidée a fait l'objet d'une consultation mondiale et a été approuvée par le Groupe consultatif d'experts. Une version actualisée a été soumise à la Commission pour approbation à sa cinquante-cinquième session en 2024. La Commission a approuvé toutes les recommandations, à l'exception de celle portant sur les actifs commerciaux, et demandé que des travaux de recherche supplémentaires dans ce domaine soient prévus dans le programme de recherche après 2025.

8. La structure des chapitres du SCN de 2025, qui est harmonisée avec celle des chapitres de la nouvelle version du *Manuel* de la balance des paiements, a été soumise à la Commission en 2023. Le travail initial de rédaction du SCN de 2025 a consisté en l'élaboration de plans annotés, qui ont fait l'objet d'une consultation mondiale, pour 16 chapitres qui étaient soit nouveaux, soit repris du SCN de 2008 et révisés en profondeur. La rédaction de ces chapitres a commencé à la mi-2023, sur la base des plans annotés. Chaque chapitre a été examiné par le Groupe consultatif d'experts et le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, le cas échéant, et a également fait l'objet d'une consultation mondiale. Le Groupe consultatif d'experts a tenu compte des résultats de la consultation et des versions actualisées des chapitres ont été préparées par l'équipe éditoriale.

9. La rédaction des 23 chapitres qui ne sont pas nouveaux et ne doivent pas faire l'objet de révisions substantielles a commencé fin 2023. Comme la rédaction de ces chapitres impliquait moins de changements par rapport au SCN 2008, elle a été effectuée à partir du texte existant à l'aide de la fonction de suivi des changements. Le Groupe consultatif d'experts a été consulté sur la rédaction de ces chapitres.

10. En juin 2024, une version préliminaire complète du SCN de 2025 a été soumise à consultation mondiale. Compte tenu de la taille du document, la consultation s'est étendue sur une longue période (environ trois mois). Comme indiqué ci-dessus, les 16 chapitres nouveaux ou substantiellement révisés avaient déjà fait l'objet d'une consultation globale séparée, tandis que les 23 autres chapitres ont été présentés en faisant apparaître les modifications afin que les changements apportés au SCN 2008 puissent être aisément repérés.

11. Les changements proposés pour la mise à jour du SCN ayant déjà fait l'objet d'un examen approfondi, l'objectif de la consultation mondiale sur le projet complet de SCN 2025 était de s'assurer : a) que les recommandations convenues avaient été correctement prises en compte ; b) que les éléments étaient présentés d'une manière les rendant facilement compréhensibles ; c) qu'il n'y avait pas d'erreurs ou d'incohérences. La mise à jour du *Manuel* a fait l'objet d'une consultation mondiale parallèle.

12. Environ 1 300 commentaires ont été reçus de la part de 63 répondants à la consultation mondiale. Trente et un organismes nationaux de statistique ont répondu (certains instituts ayant donné plusieurs réponses), dont 13 d'Europe, 13 d'Asie, 4 des Amériques et 1 d'Afrique. Huit organisations internationales ont communiqué une réponse. Des particuliers ont également envoyé une réponse. Plusieurs commentaires relatifs aux chapitres conjoints du SCN 2025 et de la septième édition des chapitres du *Manuel* ont également été reçus dans le cadre de la consultation sur la mise à jour du *Manuel*.

13. La plupart des réponses exprimaient simplement une approbation des éléments présentés et de nombreux commentaires utiles ont été reçus, qui permettront d'améliorer le SCN 2025. Certains répondants sont entrés davantage dans le détail que ne le prévoit le SCN ou ont demandé des conseils spécifiques pour la compilation, conseils qui seront fournis dans les documents d'accompagnement. Certains répondants ont soulevé des questions qui dépassaient le mandat de la mise à jour du

SCN 2008 ; celles qui étaient pertinentes ont été ajoutées au programme de recherche. Quelques répondants ont soulevé des questions concernant les recommandations de modification du SCN 2008 qui ont été approuvées par la Commission. Il importe toutefois de noter que toutes les recommandations ont déjà fait l'objet de discussions approfondies et d'une consultation mondiale, et qu'aucune nouvelle question n'a été soulevée qui justifierait un réexamen des recommandations.

14. Les commentaires issus de la consultation mondiale sur le projet de SCN 2025 ont été examinés par le Groupe consultatif d'experts à sa réunion d'octobre 2024. Le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI a également examiné les commentaires sur le SCN 2025 touchant à la septième édition du *Manuel* à sa réunion de novembre 2024. À la suite de ces réunions, les projets de chapitres ont été mis à jour pour incorporer diverses modifications généralement mineures.

15. Outre les chapitres, le SCN 2025 contient également cinq annexes. Leur élaboration a commencé à la fin de l'année 2024. Comme elles sont généralement de nature technique, à une exception près, elles n'ont pas fait l'objet d'une consultation mondiale, mais ont été rédigées sous la supervision du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts.

16. La seule exception concerne l'annexe présentant le programme de recherche après 2025, établie à partir d'un programme plus large couvrant à la fois le SCN et le *Manuel*. Après approbation du Groupe consultatif d'experts et du Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, ce programme de recherche conjoint a fait l'objet d'une consultation mondiale en décembre 2024, dont les résultats figurent à l'annexe 5 du SCN 2025.

17. Le glossaire du SCN 2025 est tiré d'un glossaire principal de termes et de définitions qui a été compilé à la fois pour le SCN 2025 et pour la septième édition du *Manuel*. Le glossaire principal, élaboré en collaboration avec les parties concernées, a été approuvé par le Groupe consultatif d'experts et le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI. Les termes y figurant ont par ailleurs été harmonisés avec ceux employés dans d'autres normes de statistiques macroéconomiques.

18. L'une des principales caractéristiques du SCN de 2025 est qu'il sera disponible au format numérique et en version papier traditionnelle. Maintenant que son contenu a été défini, l'élaboration de la version numérique devrait s'opérer en 2025. Pour des raisons techniques et du fait d'arrangements institutionnels différents pour la publication des deux manuels, il n'est pas possible de disposer d'une version numérique commune du SCN 2025 et du *Manuel* mis à jour. Toutefois, les textes pertinents des deux publications seront mis en commun à des fins de cohérence. La version numérique du SCN de 2025 ainsi que de la septième édition du *Manuel de la balance des paiements* contiendra une version numérique du glossaire, qui en sera une composante essentielle.

19. Le Groupe de travail a l'honneur de présenter le SCN 2025¹ pour adoption par la Commission. Une fois le texte adopté, le Groupe de travail mettra à disposition une version non éditée en anglais sur le site Web du projet afin que les producteurs et les utilisateurs de données de la comptabilité nationale aient un accès immédiat à la norme statistique internationale mise à jour. La version préliminaire de la septième édition du *Manuel* sera simultanément mise en ligne par le FMI. Après cette publication, le Groupe de travail prendra les dispositions nécessaires pour la révision du texte par les services d'édition et sa traduction dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Le glossaire sera traduit dans un premier temps.

¹ Disponible en tant que document de référence sur la page Web de la cinquante-sixième session de la Commission à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/documents/56>.

Pour accélérer la traduction et la publication du SCN 2025, les États Membres sont invités à fournir des contributions monétaires ou en nature.

20. Le SCN 2025 présenté à la Commission pour adoption est cohérent avec les recommandations approuvées par la Commission en 2024, à l'exception des questions spécifiques énumérées ci-dessous. Ces changements ont été opérés à la demande de la Commission, désireuse de fournir des orientations supplémentaires sur certaines incertitudes conceptuelles et pratiques. Ce problème a été résolu par l'élaboration d'orientations pratiques en matière de compilation (pour plus de détails, voir la section III.B). Les orientations en matière de compilation comprennent des recommandations fondées sur les meilleures pratiques actuellement disponibles, qui garantissent la comparabilité internationale. Le processus d'élaboration des orientations en matière de compilation a également permis de clarifier certains aspects conceptuels, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des ressources naturelles, qui figure dans le SCN 2025 :

a) Plusieurs modifications mineures ont été apportées aux recommandations sur les ressources naturelles. Il a été décidé d'utiliser le terme « ressources naturelles », au lieu de « capital naturel », dans le cadre des comptes nationaux. La distinction entre les ressources biologiques cultivées et non cultivées produisant des produits uniques a été légèrement modifiée : cette distinction est mise sur le même plan que celle entre les ressources migratoires et non migratoires. En outre, dans le cas de la régénération de ressources biologiques cultivées produisant des produits uniques, la régénération de l'actif est désormais enregistrée comme déplétion négative et non comme formation brute de capital fixe. Enfin, quelques ajustements mineurs ont été apportés à la ventilation des ressources naturelles ;

b) En ce qui concerne le traitement des garanties en espèces, le SCN 2025 fournit désormais des indications sur le traitement des garanties en espèces autres que les marges en espèces pour les produits financiers dérivés et sur la fourniture et la réception d'espèces dans le cadre d'opérations de cession temporaire, qui est identique à celui des marges en espèces pour les produits financiers dérivés ;

c) Le traitement dans le SCN 2008 du renouvellement des baux à long terme des terrains et des bâtiments a été ajusté. Alors que dans le SCN 2008, ces renouvellements étaient enregistrés en tant que formation brute de capital et acquisition d'un actif (similaire aux coûts de transfert de propriété), il a été convenu que ces paiements devraient être enregistrés en tant que transactions foncières ;

d) Le calcul des intérêts sur les obligations émises avec une prime ou une décote et dont les coupons sont versés régulièrement a été modifié. Dans le SCN 2025, il est recommandé de privilégier l'approche du taux d'intérêt effectif unique pour le calcul des intérêts courus sur ces obligations. L'approche du SCN 2008, qui sépare les intérêts dus au titre de l'escompte et les intérêts dus au titre du coupon, est considérée comme une alternative acceptable ;

e) Des clarifications ont été apportées au traitement, dans le SCN 2008, des capitaux propres négatifs et des saisies d'actifs non compensés ;

f) Des orientations supplémentaires ont été fournies sur les prêts de crypto-monnaie et les transactions connexes.

21. Toutes les modifications et clarifications mentionnées ci-dessus ont été approuvées par le Groupe consultatif d'experts et, le cas échéant, par le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI ; aucune n'a été jugée suffisamment importante pour justifier une nouvelle consultation mondiale. Toutefois, sur la base des commentaires du Groupe consultatif d'experts, des points sur les capitaux propres négatifs et les prêts cryptographiques ont été inclus dans le programme de recherche du SCN après 2025 afin d'apporter des précisions supplémentaires.

III. Application du Système de comptabilité nationale 2025

A. Stratégie d'application

22. Une stratégie d'application du SCN 2025 a été élaborée. Elle est présentée comme document de référence pour approbation par la Commission. Comme la mise à jour du SCN 2025 et de la septième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* s'est faite en étroite collaboration, la stratégie porte sur la mise en œuvre des deux normes. L'objectif global est de coordonner la mise en œuvre afin que tous les pays appliquent les normes dans des délais identiques ou similaires. La stratégie propose une période cible de 2029 à 2030 pour la mise en œuvre des deux normes. Elle tient aussi compte du fait que d'autres normes statistiques internationales seront mises en œuvre dans un délai similaire, notamment la Classification centrale de produits révisée et la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique révisée, ainsi qu'éventuellement des versions actualisées du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique et du *Manuel* de statistiques de finances publiques du FMI, et que l'application du SCN 2025 et de la septième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* devra être coordonnée de manière appropriée.

23. La stratégie a été élaborée sous la direction du Groupe consultatif d'experts et du Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI et a fait l'objet d'une consultation mondiale en décembre 2024.

24. Dans la stratégie, six aspects sont considérés comme fondamentaux pour la mise en œuvre de la SCN 2025 et de la septième édition du *Manuel* : a) une approche stratégique ; b) la communication et la sensibilisation, y compris la défense des intérêts ; c) la formation ; d) l'appui technique ; e) l'élaboration de manuels et de guides ; f) la poursuite de la recherche. Pour ce faire, la stratégie comporte cinq étapes : a) planification, suivi et évaluation ; b) évaluation de l'état de préparation du pays ; c) étapes de la mise en œuvre ; d) calendrier d'application ; e) coordination et partenariats. La stratégie fournit également un modèle de plan de haut niveau pour la mise en œuvre des normes dans les pays, ainsi qu'un plan de haut niveau pour que les organisations statistiques internationales soutiennent les pays dans leur mise en œuvre.

25. Les principales caractéristiques pour les pays sont les suivantes : intégration de la mise en œuvre des normes dans les plans stratégiques des institutions responsables ; mise en place de mécanismes gouvernementaux appropriés au sein des pays pour une approche coordonnée de la mise en œuvre des normes ; assurance d'un soutien de haut niveau pour la mise en œuvre, y compris le financement nécessaire ; coopération avec les principales parties prenantes et les utilisateurs ; garantie d'une formation adéquate du personnel ; mise en place de l'infrastructure technique et statistique nécessaire ; assurance que les sources de données existantes sont adaptées pour répondre aux nouvelles exigences en matière d'information ou que de nouvelles sources de données sont identifiées, y compris des sources nouvelles ou non conventionnelles.

26. Les principales activités des organisations internationales sont les suivantes : élaboration de documents de sensibilisation et d'autres documents destinés à soutenir la mise en œuvre ; poursuite de l'organisation d'événements de sensibilisation pour aider les pays à mettre en œuvre le programme ; proposition de formations, notamment en ligne ; recensement des financements des donateurs et coordination des efforts pour soutenir l'assistance technique ; poursuite de l'élaboration de manuels et de matériels pour fournir une aide à la compilation ; coordination de la recherche sur

les questions de mise en œuvre dans le cadre plus large du programme de recherche après 2025 ; assistance aux pays pour l'évaluation de leur état de préparation ; opportunité pour les pays de mettre en commun leurs plans de mise en œuvre et leurs meilleures pratiques ; élaboration de mécanismes appropriés de suivi des progrès. Il importe également que les organisations statistiques internationales coordonnent les exigences en matière de déclaration pour les statistiques établies sur la base des normes actualisées.

27. Étant donné que de nombreuses activités seront axées sur le niveau régional, les commissions régionales de l'ONU joueront un rôle clé dans le soutien à la mise en œuvre.

28. Il est proposé d'utiliser les mécanismes de gouvernance existants pour superviser et coordonner la mise en œuvre globale du SCN 2025. Le Groupe de travail supervisera la mise en œuvre, avec l'aide du Groupe consultatif d'experts. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat aura la responsabilité opérationnelle de la coordination. Il y aura une coopération étroite avec le Département des statistiques et le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI pour assurer une approche coordonnée de la mise en œuvre du SCN 2025 et de la septième édition du *Manuel*, faisant fond sur la collaboration fructueuse qui a été une caractéristique de l'élaboration des normes mises à jour.

29. Une initiative importante pour soutenir la mise en œuvre est le centre des compilateurs, actuellement en cours de développement par le FMI. Il jouera le rôle d'un registre répertoriant l'ensemble des documents de référence disponibles, ainsi que d'un portail pour les documents de formation et d'une plateforme permettant aux organisations de partager leurs expériences et de collaborer sur des questions d'intérêt. L'une de ses principales caractéristiques sera la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle pour interroger des sources à la fiabilité réputée en fournissant un accès direct aux nouvelles normes et aux conseils de compilation associés.

30. La Commission sera informée chaque année de l'état d'avancement de la mise en œuvre.

B. Élaboration d'un guide de mise en œuvre

31. La réussite de la mise en œuvre de la SCN 2025 tiendra notamment à l'élaboration d'un guide pratique de mise en œuvre. La Commission a insisté sur ce point lors de sa réunion de 2024.

32. Il convient de noter qu'il existe déjà beaucoup d'outils disponibles pour aider les pays dans la mise en œuvre. Par exemple, de nombreuses notes d'orientation préparées dans le cadre de la mise à jour fournissent des conseils de mise en œuvre et certains manuels déjà produits par des organisations statistiques internationales, en collaboration avec des experts nationaux, fournissent des conseils de compilation sur des aspects spécifiques du SCN 2025.

33. L'accent a été mis sur l'élaboration d'orientations en matière de compilation dans quatre domaines prioritaires : a) les données en tant qu'actif ; b) les ressources naturelles ; c) les crypto-actifs ; d) le calcul du taux de rendement du capital dans l'estimation de la production non marchande. Des progrès ont été réalisés dans les domaines suivants :

a) En ce qui concerne les données en tant qu'actif, une équipe de travail Eurostat-FMI a élaboré un manuel sur la mesure des données dans le système de

comptabilité nationale. Ce manuel est présenté à la Commission pour information en tant que document de référence ;

b) Pour les ressources naturelles, l'Organisation de coopération et de développement économiques prépare, avec l'aide d'un groupe d'experts, un guide intitulé « Measuring natural resources in the national accounts : a compilation guide » (Mesurer les ressources naturelles dans la comptabilité nationale : guide de compilation). Une version provisoire de ce guide est présentée à la Commission pour information en tant que document de référence. Après une consultation mondiale au cours de l'année 2025, il sera finalisé d'ici la fin de l'année 2025 ;

c) Pour les crypto-actifs, le FMI est en train d'élaborer des orientations en matière de compilation, qui devraient être finalisées d'ici la mi-2025 ;

d) Pour le calcul du taux de rendement du capital dans l'estimation de la production non marchande, des orientations ont été élaborées et sont présentées à la Commission pour information en tant que document de référence. Ces orientations ont fait l'objet d'une consultation mondiale.

34. En outre, une équipe spéciale du FMI élabore des orientations sur la mesure du capital intellectuel (actifs commerciaux). Bien que la Commission ne soit pas favorable à l'inclusion de ces actifs dans le périmètre des actifs du cadre intégré des comptes nationaux pour le moment, plusieurs pays ont exprimé le souhait d'élaborer une comptabilité plus large qui traite les actifs commerciaux comme des actifs produits. Ces orientations sont conformes à la demande de la Commission de poursuivre les recherches sur les questions de mesure dans ce domaine et devraient être finalisées au début de l'année 2026.

35. En 2025 et en 2026, on s'attachera à élaborer des orientations dans d'autres domaines où il sera utile de soutenir la mise en œuvre, comme l'amélioration de la visibilité de l'intelligence artificielle dans le SCN, la mesure de l'informatique en nuage, l'incorporation des plateformes d'intermédiation numérique dans le SCN, la comptabilisation et l'évaluation des produits « gratuits ».

36. Il importe de veiller à ce que les orientations qui soutiennent la mise en œuvre du SCN 2025 soient facilement accessibles. À cet égard, un « guide des orientations » sera élaboré dans les mois à venir, afin que les compilateurs soient au courant de toutes les orientations disponibles. Ce « guide des orientations » prendra la forme d'un document électronique qui sera mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles informations seront disponibles. Il sera hébergé sur le hub des compilateurs.

C. Information

37. Au cours de l'année 2024, plusieurs réunions ont été organisées pour tenir les pays informés du processus de mise à jour et récolter des observations. On peut citer notamment une réunion du Groupe d'experts de la comptabilité nationale de la Commission économique pour l'Europe, qui a été consacrée aux questions de mise à jour ; la Conférence des statisticiens européens, qui s'est penchée sur les questions de mise en œuvre ; un atelier du Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements sur l'examen des normes internationales ; une conférence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les comptes économiques et financiers nationaux, ayant en grande partie été consacrée à des discussions sur les questions de mise à jour.

38. Dans la perspective de la cinquante-cinquième session de la Commission, une présentation de la mise à jour du SCN a été faite lors d'un webinaire de haut niveau intitulé « Au-delà du PIB ». Ce fut une bonne occasion d'informer les statisticiens en chef – public cible du webinaire – de la manière dont le SCN peut contribuer à la

compréhension du bien-être et de sa durabilité, et de la manière dont les changements proposés amélioreront cette compréhension. En outre, des présentations du SCN ont été faites à l'occasion d'une réunion du groupe de travail de la Banque centrale européenne sur les comptes financiers et les statistiques de finances publiques.

39. Un programme régional de séminaires en ligne visant à expliquer les changements et améliorations proposés a débuté en décembre 2023 et s'est achevé en avril 2024. Les mises à jour du SCN et du *Manuel* ont été présentées conjointement avec l'équipe chargée de la mise à jour du *Manuel*. Le programme couvrait les États arabes (en collaboration avec le Fonds monétaire arabe), les pays d'Asie centrale (en collaboration avec le Centre régional de développement des capacités pour le Caucase, l'Asie centrale et la Mongolie), les pays européens non membres de l'Union européenne (en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe), les pays de l'Union européenne (en collaboration avec la Banque centrale européenne et Eurostat), les pays d'Asie (en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), les pays du Pacifique (en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) et les pays d'Afrique (en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique). Le public cible était constitué de statisticiens de la comptabilité nationale et de la balance des paiements. En outre, des présentations sur la mise à jour du SCN ont été faites lors des réunions annuelles sur les comptes nationaux du Groupe africain de la comptabilité nationale, organisée par l'Institut de statistique de l'Union africaine en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

40. Deux articles relatifs à la mise à jour ont été publiés dans *SNA News and Notes* au cours de l'année 2024 : l'un sur les progrès réalisés dans le processus de mise à jour et l'autre sur l'élaboration d'orientations en matière de compilation.

41. La poursuite des activités d'information est un élément important de la stratégie de mise en œuvre du SCN 2025 décrite ci-dessus. Un webinaire de haut niveau sur le SCN 2025 sera organisé en janvier 2025 en marge de la cinquante-sixième session de la Commission. Une série de manifestations d'information, débutant vers la fin de l'année 2025, comprendra des événements de haut niveau et des séminaires régionaux rassemblant des hauts fonctionnaires et des compilateurs de comptes nationaux et de balances des paiements. Ils seront l'occasion de discuter de la stratégie générale de mise en œuvre et de recenser les besoins de soutien.

42. Pour faciliter la diffusion, des guides faciles à lire et accessibles sur le SCN 2025 et les changements intervenus depuis le SCN 2008 seront élaborés en priorité dans les mois à venir.

D. Programme de recherche sur le Système de comptabilité nationale après 2025

43. Une liste consolidée des thèmes de recherche du SCN a été élaborée pour la mise à jour du SCN 2008, à partir des questions examinées par le Groupe consultatif d'experts, de la liste des questions figurant à l'annexe IV du SCN 2008 et des programmes de recherche relatifs aux statistiques de la balance des paiements, aux statistiques des finances publiques, à la comptabilité économique et environnementale, et aux statistiques du commerce et des entreprises.

44. Dans une évaluation présentée à la Commission à sa cinquante-troisième session, un certain nombre de questions potentielles ont été recensées qui pourraient être incluses dans le programme de recherche du SCN après 2025. Lors de la rédaction des chapitres du SCN 2025 et de la réflexion sur les commentaires reçus lors de la

consultation mondiale, des questions supplémentaires sont apparues qui pourraient aussi être intégrées au programme de recherche. Dans la lignée de l'excellente coopération entre les équipes de mise à jour du SCN et du *Manuel*, il est proposé d'établir un programme de recherche conjoint tourné vers l'avenir.

45. La liste complète des points du programme de recherche après 2025 du SCN et du *Manuel* a fait l'objet d'une consultation mondiale. L'annexe 5 du projet de SCN 2025 contient le programme de recherche approuvé par le Groupe consultatif d'experts après prise en compte des commentaires reçus dans le cadre de ce processus. Bien que de nouvelles questions puissent encore se poser, l'objectif de l'annexe 5 est de dresser la liste de celles qui sont apparues mais qui n'ont pas pu être résolues de manière satisfaisante dans le cadre de la présente mise à jour. Pour certaines d'entre elles, il peut être plus pertinent d'apporter des clarifications sur des points précis plutôt que de modifier le SCN. La liste des questions de recherche sera publiée sur le site Web de la Division de statistique et mise à jour au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux éléments et de la finalisation des recommandations sur les éléments existants.

46. Les priorités pour la résolution des questions de recherche sur le SCN devraient être fixées conformément aux principes de décision des questions à examiner, tels qu'ils sont définis dans les procédures de mise à jour établies par la Commission. Ces principes reposent sur trois piliers : a) l'urgence et l'importance du sujet au regard de la pertinence du SCN pour les utilisateurs ; b) l'ampleur des conséquences du changement et la complexité de sa mise en œuvre ; c) le caractère nouveau du sujet ou, au contraire, la possibilité de s'appuyer sur les analyses déjà effectuées. Le processus de sélection des éléments à étudier fera l'objet d'une large consultation, avec la participation des compilateurs et des utilisateurs.

47. À sa cinquante et unième session, en 2020, la Commission a approuvé le choix d'un cycle continu de révision du SCN qui prévoit la rédaction de notes d'orientation sur les nouvelles questions de recherche à expérimenter par les pays développés et les pays en développement. Les éléments du cycle de révision continue du SCN sont les suivants :

a) Une fois les domaines prioritaires définis, des équipes de travail spécialisées seraient mises en place pour élaborer des notes de synthèse qui résumeraient les recherches existantes sur la question, présenteraient les différentes options et serviraient de base à l'élaboration d'une recommandation consensuelle ;

b) La recommandation consensuelle serait explicitée dans une note d'orientation approuvée conformément à la procédure de consultation adoptée par la Commission pour les mises à jour du SCN ;

c) Dans le cadre du processus de consultation, les pays seraient encouragés à développer des estimations expérimentales après la publication des notes d'orientation. Cette phase d'expérimentation menée avant l'adoption des changements recommandés servirait deux objectifs. Premièrement, elle permettrait aux compilateurs de tester les implications pratiques ; deuxièmement, les utilisateurs de données pourraient ainsi disposer au plus vite d'informations adaptées à leurs besoins ;

d) Une fois qu'une masse critique de notes d'orientation aura été approuvée, une nouvelle version du SCN pourra être envisagée ;

e) L'un des principaux avantages de cette approche est qu'une fois la nouvelle version adoptée, les pays disposeront de l'expérience nécessaire pour mettre en œuvre les nouvelles recommandations.

48. Fort du succès des programmes coordonnés de mise à jour du SCN et du *Manuel*, le Groupe consultatif d'experts, à sa réunion d'octobre 2024, a examiné une proposition visant à maintenir et à mettre à jour les normes statistiques macroéconomiques internationales. Ces normes comprennent le SCN, le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, le *Manuel de statistiques de finances publiques*, le *Manuel de statistiques monétaires et financières*, le Système de comptabilité environnementale et économique et le *Manuel de l'indice des prix à la consommation*, qui sont utilisés par les pays pour produire des comptes et des statistiques macroéconomiques et éco-économiques. L'objectif est : a) d'améliorer la pertinence des normes statistiques macroéconomiques internationales en veillant à ce qu'elles reflètent les développements économiques actuels ; b) d'améliorer le calendrier et l'enchaînement des mises à jour des normes statistiques macroéconomiques internationales afin de garantir la cohérence et la comparabilité dans le temps ; c) améliorer l'efficacité du processus de mise à jour et la mise en œuvre des normes actualisées. Le Groupe consultatif d'experts recommande qu'une version actualisée de la proposition fasse l'objet d'une nouvelle consultation et soit ensuite examinée par les organes directeurs respectifs des différentes normes.

IV. Programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

49. Le Groupe de travail intersecrétariats et les commissions régionales continuent de fournir un appui à l'application du SCN et d'autres normes arrêtées au niveau international en ce qui concerne les statistiques économiques, conformément au programme mondial de mise en œuvre du SCN et des statistiques connexes. À cet égard, les activités entreprises couvrent différents aspects du processus de production de statistiques pour l'établissement des comptes nationaux, comme en témoignent les divers séminaires et ateliers de formation organisés. Un résumé des activités liées aux statistiques économiques et à la comptabilité nationale entreprises en 2024 et qui doivent l'être en 2025 par le Groupe de travail et les commissions régionales est fourni comme document de référence.

V. Communication des données annuelles de la comptabilité nationale

50. Comme demandé par la Commission, la Division de statistique évalue régulièrement la conformité théorique des données officielles de la comptabilité nationale communiquées par les États Membres avec les recommandations du SCN. En outre, la disponibilité et l'étendue des données des comptes nationaux sont également évaluées. Bien que la nécessité de disposer de comptes nationaux trimestriels pour faciliter les réponses politiques appropriées soit reconnue, seuls quelque 110 États Membres compilent des données de comptabilité nationale sur une base trimestrielle ; le rapport est donc basé sur les seules données annuelles. Les résultats de cette évaluation, basés sur les réponses reçues au questionnaire de l'ONU sur la comptabilité nationale portant sur les cinq dernières périodes considérées, c'est-à-dire 2019 à 2023, sont présentés dans un document de référence.

VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

51. La Commission est invitée :

a) À adopter le SCN 2025 comme norme statistique internationale actualisée pour les statistiques des comptes nationaux, comme exposé dans la section II du présent document ;

b) À approuver la stratégie de mise en œuvre du SCN 2025 proposée dans la section III du présent document ;

c) À donner son avis sur les programmes de travail du Groupe de travail et des commissions régionales, tels que présentés à la section IV du présent document ;

d) À donner son avis sur la communication des données annuelles de la comptabilité nationale et la capacité des statisticiens de la comptabilité nationale, telles que présentées à la section V du présent document.
